



Agglomération

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 mars 2018, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro A-30 décrétant un emprunt pour l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge ».

Le règlement numéro A-30 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 18 avril 2018,
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 mai 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro A-30 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 6^e JOUR DE JUIN 2018

**Lise Cadieux
Greffière adjointe**